révoqués, et je suis d'avis qu'en adoptant la constitution actuelle nos droits sont aussi saufs qu'ils l'étaient jadis. (Ecoutez! écoutez!) Afin de terminer ces remarques, je repondrai à l'hon, député de Lanaudière qui, il y a quelques jours, à cause de la doctrine MONROE, prétendait que nous ne devions pas légiférer sur des matières aussi délicates, et citerai deux lottres que vient de découvrir et publier M. PIERRE MARGRY, gardien des archives du ministère des affaires étrangères, ainsi que les observations dont il les accompagne sur les deux grands navigateurs qui ont découvert le Mississipi et autres partie de l'Amérique. Voici des extraits de ce précieux document :-

"Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'il y a entre les intérêts de notre temps et ceux d'autrefois des affinités qui doivent nous rappeler la mémoire de LASALLE et de d'IBERVILLE. En 1699, d'IBERVILLE écrivait au sujet de la Louisiane : "Si la France ne se saisit pas de cette partie de l'Amérique qui est la plus belle, pour avoir une colonie assez forte pour résister à celles que l'Angieterre a dans l'Est, depuis Pescadoue jusqu'à la Caroline, ces colonies qui deviennent très-considérables s'augmenteront de manière que dans moins de cent aunées elles seront assez fortes pour se saisir de toute l'Amérique et en chasser toutes les autres nations." D'IBERVILLE écrivait encore en novempre 1702:

"Quelque chose que l'on puisse dire contre l'établissement que le Roi a fait à Mobile, c'est le seul qui puisse soutenir l'Amérique Centrale contre les entreprises que pourront faire les Anglais de ce continent; dans quelques années ils seront en état de transporter, par le moyen de leur grand nombre de bâtiments, en quinze jours plus de 20 à 30,000 hommes dans telle fle française qu'ils voudraient attaquer, n'en étant éloignés que de 5 à 600 lleues, les vents les y portant du même bord; par terre ils pourront aller au Mexique."

"Oette vue, (dit M. Margry,) avec les paroles de d'Indraville, nous explique les préoccupations des puissances européennes dans ce qui se passe au sud de l'Amérique Septentrionale."

En voilà asses, j'espère, pour convaincre l'hon. député de Lanaudière que les puissances de l'Europe n'étaient aucunement disposées, même à cette époque reculée, à favoriser la doctrine Monroe; la scule différence qu'il y ait entre ces temps-là et aujourd'hui, est que les colons anglais de jadis ont fait place à nos voisins républicains. Je finis en disant que je voterai pour les résolutions telles qu'elles sont soumises à cette hon. chambre. (Applaudissements.)

L'Hon. M. HAMILTON (d'Inhermau)— Hon. messieurs:—On a tant parlé dans le cours du débat actuel des membres élus de cette chambre, et du droit des électeurs qui

nous ont envoyés ici, que je désire faire quelques observations pour expliquer comment il se fait que moi, qui représente une division bas canadienne, dont la majorité des habitants se trouvera former partie de la minorité du futur Bas-Canada, -- comment il so fait, dis-je, que j'en suis venu à la conclusion qu'il est de mon devoir de voter en faveur des résolutions de la conférence de Québec qui nous ont été soumises par le gouvernement, et conséquemment contre tous les amendements. J'avoue, hon. messieurs, qu'il est certaines de ces résclutions que j'aurais vu amender avec plaisir; mais après avoir considéré la nature du projet en lui-même, et partageant en conséquence les vues que plusieurs d'entre nous ont entendu exprimer par un homme d'état éminent et distingué de l'autre chambre, qui a déclaré que le projet de confédération avait, jusqu'à un certain degré, la nature d'un traité dans lequel, tout naturellement, l'esprit de compromis avait dû avoir une large part,—et le gouvernement nous ayant informé, comme je suis d'opinion que c'était son devoir de le faire, que hous devions accepter le projet dans son entier ou le rojeter de même, je me suis dit qu'il était de mon devoir de ne pas faire d'opposition, toute humble qu'elle pût être, à l'adoption des résolutions J'en suis venu à cette conclusion d'autant plus facilement que j'ai avocassé pendant longtemps une union des provinces, et cela parce que je considère qu'il est incontestable que nous devons contribuer plus que nous l'avons fait jusqu'à présent à notre propre défense; et bien somme nos moyens de défense ne soient peutôtre pas aussi considérables que nous pourrions le désiror, néanmoins il est parfaitement clair qu'ils seront plus considérables si nous les réunissons en un seul faisceau. Quelques hon. messieurs,-et particulièrement mon hon. voisin le député de St. Clair -ont tourné en ridicule l'idée que la confédération allait augmenter nos moyens de défense, d'autant plus que dans les meilleures circonstances possibles, il devra s'écouler beaucoup de temps avant que nos préparatifs soient complets; mais je prierai ces hon. messieurs de vouloir bien réfléchir à ce qu'on dira en Angleterre à propos de notre défense, si nous rejetons ce projet de confédération ou même si nous différons de l'adopter; surtout quand tout récemment nous avons rejeté un bill de milice. Dans le cours de la discussion, on nous a donné-si je puis me